



# Accompagner les familles en difficulté de logement, financière et sociale

L'équipe des travailleurs sociaux de l'Udaf met en œuvre une palette de dispositifs pour accompagner des ménages en difficulté de logement, financière et/ou sociale. De nature et d'intensité différentes selon les publics, ces interventions ont concerné plus de 2 900 ménages en 2019.

**Prévenir les expulsions locatives** en aidant les ménages en dette de loyer, convoqués au tribunal, à préparer leur audience  
// 2131 ménages concernés

En 2019, confortés par notre expérience et la charte de prévention des expulsions, nous envisageons de rencontrer les ménages au plus près de leur lieu d'habitation, un vrai « plus » pour faciliter leur implication. Nous tiendrons, dès 2020, nos permanences dans 7 villes du Département : Pont-De-Chéruy, Pont-De-Beauvoisin, La Côte-St-André et St-Marcellin viendront s'ajouter à Grenoble, Vienne et Villefontaine.

**Diagnostics sociaux et financiers**

Accompagner les ménages rencontrant des difficultés liées au logement, sur mandat du Département.  
// 308 mandats reçus

**ActionLogement**

L'ASL est également mis en place pour des salariés sur prescription d'Action Logement, le collecteur du 1% logement.  
// 22 accompagnements réalisés

Depuis février 2019, chaque Territoire d'Action Sociale gère ses demandes d'accompagnements logement, dans la limite d'un budget établi par le Département. Cela implique de nouvelles vigilances, à la fois de gestion et de suivi organisationnel, notamment pour les demandes de renouvellement. Une constante : nos visites à domicile pour accompagner les ménages au plus près de leurs attentes, leurs besoins et leurs difficultés.

Accompagner un public éloigné du logement dont la situation sociale et le parcours représentent un frein à l'accès au logement ou au maintien dans le logement  
// 23 ménages suivis

L'AVDL est un outil épatant pour les personnes qui n'ont plus les repères pour habiter leur logement -ni même être en lien- car il permet de prendre le temps nécessaire pour «se rencontrer». En 2019, nous avons étendu nos interventions, en temps (de 0,5 à 1 ETP) et en couverture géographique (Grenoble s'ajoutant au Nord Isère).

**Accompagnement vers et dans le logement (AVDL)**

A la demande du bailleur, le travailleur social de l'Udaf réalise un diagnostic social et financier pour aider les ménages en impayés de loyers à préparer la conciliation devant le tribunal judiciaire et éviter le lancement d'une procédure d'assignation.  
// 16 ménages suivis

Nouveauté 2019, tous les bailleurs sociaux dépendant des tribunaux de Bourgoin Jallieu et de Vienne peuvent bénéficier désormais d'une audience de conciliations, en présence d'un conciliateur de justice. Les « plus » de ces conciliations : les ménages sont force de propositions et ne s'exposent à aucun frais judiciaire s'ajoutant à la dette locative, les tribunaux quant à eux ne s'engorgent pas.

**Conciliations**

**Accompagnement social lié au logement (ASL)**

Sous ce label, l'Udaf propose gratuitement aux personnes qui le demandent des conseils et un accompagnement personnalisés et confidentiels, pour la gestion du budget et le cas échéant la procédure de surendettement.  
Dispositif mis en place fin 2019

Nous avons été labellisés Point Conseil Budget en novembre 2019, comme 48 autres Udaf, faisant du réseau Unaf-Udaf, le 1<sup>er</sup> réseau de Points conseil budget de France. Notre particularité est d'intervenir sur tout le département, et comme un simple coup de fil peut suffire à bénéficier de ce service gratuit, c'est un vrai coup de pouce à portée de main !

Udaf labellisée en 2019

**Point Conseil Budget**

Un travailleur social de l'Udaf et un juriste de l'Adil accueillent les locataires du parc privé, ayant reçu un commandement de payer, pour les aider à trouver des solutions.  
// 109 personnes accueillies

Evolution en 2019, tout locataire du parc privé pouvait désormais bénéficier de ces rendez-vous en présence d'un juriste et d'un travailleur social. Ces permanences ont cependant dû prendre fin en 2019, mais l'expérimentation développée sur 14 communautés de communes grâce à ce dispositif, a conforté notre volonté de développer des permanences de proximité pour mener les diagnostics sociaux et financiers.

Fin du dispositif en 2019

**Permanences juridiques et sociales**

**+ de 2 900 ménages**

accompagnés en 2019 par le pôle Action sociale

**Mesure d'accompagnement social personnalisé (MASP)**

Favoriser l'insertion sociale des personnes en les aidant à rétablir les conditions d'une gestion autonome de leurs prestations sociales, sur mandat du Département  
// 297 mandats reçus

Cet accompagnement est marqué par notre collaboration très étroite avec les services sociaux du Département, et les cadres d'action sociale des Territoires et des services locaux de solidarité (SLS). Un partenariat de proximité, fonctionnel, qui permet de fluidifier et d'adapter l'organisation de nos interventions respectives, questionner nos pratiques, pour proposer un accompagnement au plus proche des problématiques des ménages.